

Arrêté n°4515-2025/VR/DRH/DEC fixant la liste des candidats déclarés admis au concours de recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ouvert au titre de l'année 2025

LE VICE-RECTEUR DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n°2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat ;
- VU le décret du 03 juillet 2024 portant renouvellement du vice-recteur de Polynésie française - M. TERRET Thierry ;
- VU l'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté du 26 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports aux recteurs d'académie et aux vice-recteurs des îles Wallis et Futuna, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;
- VU l'arrêté du 27 janvier 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté du 27 mars 2025 fixant au titre de l'année 2025 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté du 01 avril 2025 fixant la composition du jury du concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- VU le procès-verbal de délibération du jury d'admissibilité du 15 mai 2025 ;
- VU le procès-verbal de délibération du jury d'admission du 25 juin 2025 ;

ARRÊTE

Article 1 La liste des candidats déclarés admis, par ordre de mérite, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires applicables au concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ouvert au titre de l'année 2025, s'établit comme suit :

Liste principale :

1. Mme Meriam BÉNOUADFEL PANHELEUX
2. Mme Jade Terava CHING
3. Mme Rau'ura TAUAROA RAIHOHA
4. M. Tanetoa PEU

Liste complémentaire :

1. Mme Ariane TRAUSCH
2. Mme Nathalie MELCHIOR
3. Mme Rauana TCHOUN THAM
4. Mme Eugénie MARQUET
5. Mme Déborah LANDRIEU
6. Mme Coralie BOURGES
7. Mme Marion LE BORGNE
8. Mme Laura SAQUET

Article 2 Le secrétaire général du vice-rectorat de la Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 26 juin 2025

Le Vice-recteur
de la Polynésie française

Thierry TERRET

